

Logement de rêve. Emploi perdu.

 **Conserver
son chez-soi.**



Helvetia RevenuProtect Locataire vous protège ainsi que votre famille contre des lacunes financières.

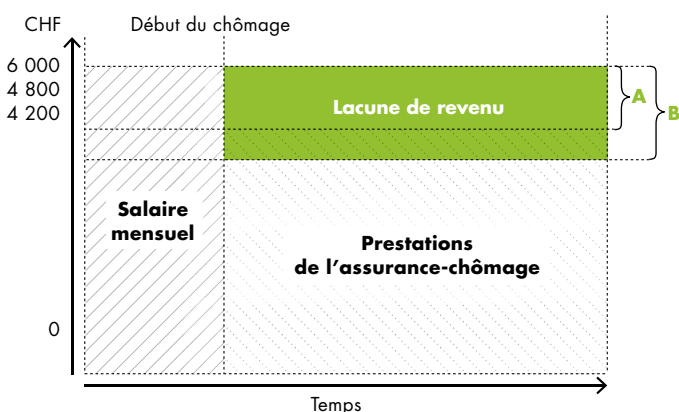
Un exemple

Vous avez des frais fixes mensuels comme la caisse maladie, le téléphone, le loyer, la voiture, etc. de plusieurs centaines de francs. En raison de la mauvaise conjoncture économique, vous êtes licencié(e), mais la caisse de chômage ne vous verse que 70 – 80% de votre salaire. Du jour au lendemain, vous êtes confronté(e) à un sérieux manque à gagner. RevenuProtect Locataire vous aide à faire face à vos obligations financières mensuelles et vous apporte ainsi un ballon d'oxygène.

Mettez toutes les chances de votre côté

L'assurance RevenuProtect Locataire vous couvre contre les lacunes financières en cas de perte d'emploi involontaire, d'incapacité de gain médicalement attestée ou de décès suite à une maladie ou un accident. Ainsi, elle vous permet de maintenir votre niveau de vie et de conserver votre marge de manœuvre financière.

Schéma en cas de chômage



Lacune de revenu

- A avec** enfants à charge: **CHF 1'200**
(80% sont couverts par l'assurance-chômage étatique)
- B sans** enfants à charge: **CHF 1'800**
(70% sont couverts par l'assurance-chômage étatique)

Avantages

- Couverture des engagements financiers mensuels
- Protection de l'épargne et des héritiers
- Maintien de votre capacité de paiement
- Pas de réduction des prestations du fait de l'intervention d'autres assurances

Helvetia RevenuProtect Locataire vous aide à faire face à vos obligations de paiement mensuelles en cas de chômage ou d'incapacité de gain ou encore de décès et vous protège ainsi d'une lacune de revenu.

En cas de chômage, l'assurance-chômage fédérale (AC) ne vous verse que 70% (sans enfants à charge) ou 80% (avec enfants à charge) du salaire mensuel moyen des six derniers mois. En cas d'incapacité de gain, l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie couvre 80% de la perte de salaire. Cependant, vos obligations mensuelles de paiement demeurent inchangées. RevenuProtect Locataire vous offre la sécurité face à vos obligations financières.

simple. clair. helvetia 

Votre assureur suisse

Principales conditions cadres

Début de la couverture d'assurance
A la date figurant dans la police d'assurance.
Fin de la couverture d'assurance
A la dissolution ou à la résiliation de RevenuProtect Locataire, possible à chaque fin de mois ou à l'atteinte de l'âge terme (65 ^e anniversaire)
Incapacité de gain médicalement attestée
Etendue des prestations
<ul style="list-style-type: none"> 100% du montant choisi pour la somme d'assurance mensuelle qui devient exigible après une période d'attente de trois mois pendant la durée d'incapacité totale de gain médicalement attestée. Au maximum CHF 2'000 par mois et par contrat; au maximum pendant 12 mois par sinistre
Chômage involontaire
Etendue des prestations
<ul style="list-style-type: none"> 100% du montant choisi de la somme d'assurance mensuelle qui devient exigible après une période d'attente de trois mois pendant la période de chômage continu et prouvé; la couverture commence trois mois (délai de carence) après le début de la couverture d'assurance. Au maximum CHF 2'000 par mois et par contrat; au maximum pendant 12 mois par sinistre
Prestation maximale
<ul style="list-style-type: none"> En cas d'incapacité de gain et/ou de chômage répété, des prestations sont versées pendant 24 mois au maximum sur une période d'observation de 84 mois (sous réserve qu'il existe un contrat d'assurance avec couverture en cours). Les prestations dues pour cause d'incapacité de gain et de chômage sont additionnées.
En cas de décès
Etendue des prestations
<ul style="list-style-type: none"> Prestation unique en capital à hauteur de 12 fois la somme d'assurance mensuelle, au minimum CHF 6000, au maximum CHF 24 000



Contact

RevenuProtect Locataire est un produit issu de la coopération entre la Banque Cantonale Vaudoise et Helvetia Assurances.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à votre conseiller BCV.

Lacunes de revenu

Revenu (annuel, brut)	Lacunes de revenu par mois	
en CHF		
	20% (avec obligation d'entretien)	30% (sans obligation d'entretien)
40 000.00	667.00	1 000.00
60 000.00	1 000.00	1 500.00
80 000.00	1 333.00	2 000.00
100 000.00	1 667.00	2 500.00
120 000.00	2 000.00	3 000.00
140 000.00	2 333.00	3 500.00

Aperçu des primes et des prestations

Prestation mensuelle en cas d'incapacité de gain et de chômage	Prime mensuelle	Revenu annuel au minimum
en CHF		
500.00	23.85	-
600.00	28.60	-
700.00	33.40	-
800.00	38.15	-
900.00	42.95	-
1 000.00	47.70	-
1 100.00	52.45	-
1 200.00	57.25	-
1 300.00	62.00	85 000.00
1 400.00	66.80	90 000.00
1 500.00	71.55	95 000.00
1 600.00	76.30	100 000.00
1 700.00	81.10	105 000.00
1 800.00	85.85	110 000.00
1 900.00	90.65	115 000.00
2 000.00	95.40	120 000.00

simple. clair. helvetia

Votre assureur suisse